

Ecole doctorale n°50

Contrat doctoral 2023–2026

(cf. règlement intérieur ED LLSH/Collège doctoral UGA)

Le contrat doctoral constitue un **contrat à durée déterminée** passé entre l'État et un·e doctorant·e afin de lui permettre de se consacrer pleinement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. **Sa durée est de trois ans**. Il a valeur **d'engagement moral** du ou de la futur·e doctorant·e et de son encadrant·e vis-à-vis de l'aboutissement de la thèse par sa soutenance.

Pré-requis (les candidatures ne répondant pas à ces critères sont irrecevables)

- Être titulaire d'un Master comportant un mémoire de recherche ET
- Avoir obtenu une moyenne des quatre semestres égale ou supérieure à 12/20 ET
- Avoir obtenu une note au mémoire égale ou supérieure à 14/20.

ET/OU (*ne concerne que les doctorant.e.s déjà inscrit.e.s en thèse au moment du dépôt de la demande*)

- Être inscrit.e en 1^{ère} année de thèse depuis moins de 12 mois à la date de prise d'effet du contrat (01/10/2023).

Modalités d'envoi du dossier

NB : Les dossiers devant être, **au préalable**, évalués par les unités de recherche (laboratoires), **veillez à bien vous rapprocher** de votre UR pour vous informer de la date limite d'envoi à la Direction de l'unité.

Le dossier devra être adressé à l'Ecole doctorale **PAR LE/LA CANDIDAT.E**

PAR MAIL, exclusivement à cette adresse (ed-llsh@univ-grenoble-alpes.fr)

En **UN UNIQUE DOSSIER ZIPPE** comportant **2 FICHIERS PDF**
(1 pour le dossier, 1 pour le mémoire ; si le mémoire est en ligne, en indiquer le lien URL)

Au plus tard, le 20 juin 2023, minuit

! Un accusé de réception par retour de mail sera envoyé mais AUCUNE NOTIFICATION concernant la complétude du dossier ne sera adressée aux candidat.e.s.

Ecole doctorale n°50

Composition du dossier

Au regard des enjeux que cette candidature représente pour vous, nous vous invitons à bien vérifier qu'il ne manque aucun élément ; pour vous aider, nous vous proposons la liste à cocher ci-dessous. Vérifiez bien que toutes les signatures sont bien lisibles dans le pdf final.

1) UN FICHER PDF regroupant les éléments suivants :

- le **formulaire de candidature** dûment complété et signé par toutes les parties
- une **lettre de motivation** en français (longueur recommandée : une page environ) ;
- un **CV** (longueur recommandée : 2 pages environ), en français, avec les rubriques suivantes : cursus universitaire, expérience professionnelle ou associative, compétences acquises, réalisations ;
- un **projet de recherche** en français (longueur recommandée : 3000 mots environ, hors bibliographie).
- les relevés de notes des **quatre semestres** du Master ;
- le **diplôme de Master**
(avec, le cas échéant, traduction en français ou en anglais, **certifiée** – Vous pouvez trouver la liste des traducteurs assermentés sur le site de votre consulat. Si votre diplôme a été délivré par un Etat de l'Union européenne, un formulaire multilingue peut être joint. Il est disponible sur le site e-justice.europa.eu), ou l'attestation de réussite pour les Master obtenus l'année de la candidature au contrat doctoral.
En l'absence de diplôme français de Master, l'ED LLSH se charge de soumettre le dossier à la commission CD3, qui statuera a posteriori sur la demande de dérogation au titre d'accès.

2) UN SECOND FICHER PDF comportant :

- le **mémoire de Master** (s'il n'est pas en ligne ; sinon, communiquer le lien URL à l'emplacement prévu dans le formulaire)

Ecole doctorale n°50

Critères orientant la sélection du dossier

Pour la première phase d'examen des dossiers :

- Qualité du parcours de master, du mémoire ; adéquation du parcours avec le projet présenté
- Originalité et faisabilité du projet (une planification des travaux sur 3 ans est souhaitée)
- Inscription explicite dans une des thématiques du laboratoire et un des axes stratégiques du pôle SHS de l'UGA
- Qualité rédactionnelle (maîtrise de l'écriture scientifique du domaine correspondant)

Pour l'audition :

- Capacité à présenter le projet en 10 minutes
- Capacité à s'adresser à un public hétérogène (spécialistes et non spécialistes du domaine)
- Capacité à interagir (répondre aux questions de manière pertinente durant 10 minutes)

Critères d'irrecevabilité

- Le **non respect des pré-requis**
- L'**absence d'une des pièces attendues** au dossier
- L'**absence d'au moins une signature** (directeur-trice de thèse et de laboratoire)
- Le **non respect de la date butoir** de dépôt